

## I Hyper

N°393/13 19 février 2013 12 pages

La gazette des délégués CFDT Carrefour





## Négociation Annuelle Obligatoire





## **Ouverture**

#### Sommaire et édito

#### **▼** Ouverture

Sommaire page 02

**▼** Revenus aléatoire

Des pourboires... page 03

**▼** Intéressement 2012

Toujours moins... page 05

**▼** Participation aux bénéfices

En chute libre... page 08

**▼** Epargne salariale

Modalités page 10

Les NAO 2013 ont commencé et les premiers indicateurs ne sont pas bons.

**Obtiendrons nous des avancées pour 2013 ?** 







#### PARTICIPATION ET INTERESSEMENT 2012

Des pourboires !!!



Participations aux bénéfices en chute libre

Intéressement en baisse chaque année

La CFDT demande qu'on
reprenne ces
accords à fond
et qu'on
trouve des solutions ou des
compensations pour un
niveau correcte de rémunération.

Rappel: La participation se négocie au niveau du groupe, l'intéressement se négocie au niveau des hypermarchés.

La CFDT n'a pas signé l'accord de participation 2009-2010-2011 du 17 juin 2010 (L'accord a été signé par FO et CGC qui ont assassiné la participation par leur naïveté)

On nous sert à chaque négociation les mêmes promesses: "Vous toucherez à terme un mois de participation". La direction nous donnait un montant de la réserve de participation égale à celui de 2002 ... en 2012!!!!!

Nous n'avons pas signé l'accord de participation pour 2010-2011-2012 car aucune de nos demandes n'étaient prises en compte.

Nous ne croyons plus aux promesses de l'entreprise, on nous a déjà fait 2 fois le coup aux négociations précédentes et à chaque fois le résultat est là, la participation baisse, baisse, baisse... et l'intéresseemnt devient un pourboire.

# Aujourd'hui nous pouvons constater que nous avions raison. On touche le fond! Les revenus aléatoires sont sans surprises ... minimes!

La CFDT demande un accord compensatoire des sommes perdues et l'ouverture des négociations sur la participation et l'intéressement qui doivent être revues à la hausse ou totalement remplacées par des revenus sûres.



### **REVENUS ALEATOIRES 2012**

#### En baisse toujours en baisse

En 2011 un complément d'intéressement sur l'intéressement 2010 a été versé 2010

5.6% + 1%

6,6% + 220 euros

2011

4% + 0,94%

4,94%

2012

2009

5% + 1,37%

6,37%

2,16% de participation

0,92% d'intéressement

2008

5,70% + 1,57%

7,27%

3,0811% four

du salaire brut

2002

8,34% + 0,96%

9,30%

5,62% + 0,87%

2007

6,49%

2006

5,14% + 1,44%

6,58%

2005

5,95% + 1,12%

7,07%

# Les revenus aléatoires n'augmentent pas chez Carrefour

#### INTERESSEMENT 2012

En baisse ...



## Intéressement 2012 Toujours en baisse!

L'indicateur part national reste toujours à zèro

La CFDT demande 500 euros minimum d'intéressement, on en est loin

Nous avons obtenu début 2011 le versement d'un supplément d'intéressement (220 euros) ce qui a permis d'avoir pour 2010 un montant moyen de 465 euros.

Nous avons obtenu en 2011 que les conséquences des travaux soient annulées (exemple Vitrolles a bénéficié d'un + de 107 euros)

Nous avons obtenu que la part locale soit revalorisée (part nationale 2011...zéro)

Nous avons obtenu un intéressement uniforme.

La direction a supprimé le calcul semestriel plus favorable aux salariés.

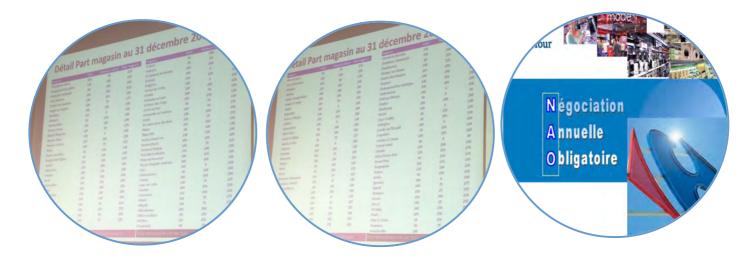
Malgrés ces modifications l'intéressement reste faible



Le montant de l'intéressement dans les hypermarchés est le plus faible du groupe Carrefour.

Dans les filiales les saalriés touchent environ un mois de salaire 9 Accords
Carrefour 26 ans
1987-1988-1989
1990- 1991-1992
1993-1994-1995
1996-1997-1998
1999-2000-2001
+ Continent
2002-2003-2004
+ Continent 2001
2005-2006-2007
+ Hyparlo
2008-2009-2010
Annuel
2011-2012-2013





## 0 euros pour l'indicateur national

Un indicateur qui ne sert plus à rien

0 euros en 2012 et 2011, 25 euros en 2010

## 390 euros de différence pour l'indicateur local

**Créteil** (40 € MDC et 0€ parcours client)

**Stains** (180€ MDC et 250 € parcours client)

Qu'est-ce qui justifie cette différence?

Quelle est la responsabilité des salariés ?

Créteil	40,00€			
Chelles	80,00€			
Epernay	100,00€			
Collégien	100,00€			
Aire sur al Lys	115,00€			
Francheville	140,00€			
Anglet	150,00€			
Fourmies	155,00€			
Chateau Thierry	160,00€			
Brest	215,00€			
Amiens	220,00€			
Bassens	230,00€			
Beaucaire	255,00€			
Bègles	290,00€			
Chartres	290,00€			
Angers Gd Maine	300,00€			
Chalons en Champagne	310,00€			
Angers St Serge	350,00€			
Fécamp	350,00€			
Fleurs	350,00€			
Bourges	350,00€			
Villeurbanne	400,00€			
Port de bouc	410,00€			
Stains	430,00€			
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

La CFDT demande une révision de l'accord en 2013 pour obtenir un intéressement "sérieux", au minimum de 500 euros et un complément d'intéressement pour compenser le manque à gagner en 2012..

225 euros brut en moyenne

CARREFOUR du salaire

Année 2012 payé en février 2013

## Part national annuel:

0% du salaire brut soit 00 euros brut,

## Part magasin annuel:

Moyenne Parcours clients: 95 euros, Moyenne M.D.C.: 130 euros pour tous les salariés quelque soit leur qualification.

L'intéressement des hypermarchés Carrefour est déja le plus bas de tout le groupe mais de plus il baisse chaque année!!!

#### **CARREFOUR**

2012: 0,92% 2011: 0,94%

2010: 1%

2008: 1.57%

du salaire brut

### **PARTICIPATION 2012**

#### En chute libre ...



## Participation 2012 2,16% du salaire annuel brut

Participation 2007: 5,62 % 2008: 5,7% 2009: 5% 2010: 5,6% 2011: 4%

La réserve de participation 2012 est en baisse

Le nombre de bénéficiaire est en baisse.

Nous sommes loin d'un mois de salaire

L'intéressement dans les hypermarchés est en baisse.

Patrons:
toujours plus
Employés:
toujours moins

## 2012: la participation

En 2013 un salarié touchera en moyenne

## 0,28 mois de salaire sur la base de 13 mois de salaire

(0,51 en 2011, 0,73 en 2010, 0,65 en 2009, 0,74 en 2009 - 0,73 en 2008)

## 0,3 mois de salaire sur la base de 13,5 mois de salaire

(0,53 en 2011, 0,76 en 2010- 0,67 en 2009 - 0,77 en 2009 - 0,76 en 2008)

La direction donne ces moyennes sous réserves.

Montant moyen brut par salarié qui sera distribué en 2013 au titre de l'exercice 2012:

## environ 450 €

pour un niveau IIB bénéficiant de la grille Carrefour hypermarchés

Pour calculer à quelques euros près combien vous toucherez de participation il suffit de prendre votre salaire annuel brut 2012 qui se trouve sur votre fiche de paie de décembre 2012 et de le multiplier par 2,16%.

## La participation est maintenant déblocable chaque année mais est imposable.

Les prélèvements sociaux représenteront 8% des avoirs (6% en 2011)



Pour l'exercice, la réserve spéciale de participation s'élève à

**2002: 189 millions €** 

**2003: 187 millions €** 

**2004: 158 millions €** 

**2005:** 144,11 millions €

**2006: 131,9 millions €** 

**2007:** 149 millions €

**2008: 156,1 millions €** 

**2009:** 134,3 millions €

**2010:** 153 millions €

**2011:** 104 millions €

**2012: 53,5** millions €

Toujours moins de bénéficiaires se partagent ce montant

151 234 salariés en 2008

150 694 salariés en 2008

142 000 salariés en 2009

140 483 salariés en 2010

134 665 salariés en 2011

119 035 salariés en 2012

En 2010 pour la première fois de son histoire la CFDT n'a pas signé l'accord de participation estimant que son calcul ne permettrait pas d'atteindre un mois de salaire.

Les faits nous donne, hélas, raison

2010 : 0,73 mois

2011: 0,5 mois

2012: 0,3 mois

Consolation: L'accord Carrefour est un accord dérogatoire qui nous permet de toucher plus que ce que la loi nous accorderait . La réserve de particpation aurait été de 16 millions sabns un accord dérogatoire



#### La formule de calcul de la RSP : rappel

La Réserve Spéciale de Participation est calculée selon la formule dérogatoire définie dans l'accord de participation de Groupe France de 2010 :

RSP France 2012 = 10,25 % {(RO + DLI + PRSP)-(3,5 % AN)}

 A: RO = Résultat Opérationnel avant éléments non courants DLI = Dépenses de Location Immobilière PRSP = Provision de RSP

B: 3,5% AN où AN = Actifs Nets, B est limité à 10% de A La RSP dérogatoire est soumise aux plafonds légaux

> Formule complète et définitions dans l'accord de participation de groupe France Le détail des agrégats sera communiqué au plus tard en juin

Accord participation aux bénéfices 2010-2011-2012 : Réunion paritaire du 28 avril, 12 et 26 mai, signé le 17 juin 2010, applicable 1er janvier 2010 Signataires: FO, CFTC, CAT, CGC Non signataires: CFDT, CGT

Accord PEE plan d'Epargne Entreprise: Réunion paritaire du 28 avril, 12 et 26 mai, signé le 17 juin 2010 applicable immédiate Signataires: CFDT, FO, CFTC, CAT, CGC Non signataires: CGT

**Accord PERCO:** Réunion paritaire du 28 avril, 12 et 26 mai, signé le 17 juin 2010 applicable immédiate *Signataires: CFDT, FO, CFTC, CAT, CGC Non signataires: CGT* 



#### **EPARGNE SALARIALE**

#### Modalités



# Les modalités de placement ou de retrait

Il faut impérativement renvoyer votre bulletin réponse

Si vous ne répondez pas 7% de votre participation sera bloquée jusqu'à votre départ en retraite (62 ans ou 67 ans).



Le Conseil de Surveillance à fait le choix du fond par défaut (à l'unanimité) de la réserve de participation (hors réponse du salarié): Carrefour Equilibre solidaire.

#### Le calendrier

A partir du 1 mars : envoi des Bulletins d'option.

A partir du 1 mars : ouverture de l'accès internet.

26 mars : date limite de réception des bulletins d'option chez Interépargne.

29 mars à 17 h : fermeture de l'accès internet.

29 avril : versement aux salariés, soit par le placement sur le fonds choisi par le salarié, ou le fonds par défaut, **Carrefour Prudence**, soit par virement bancaire soit par envoi de chèque.

Mai/juin: réception, régularisation, et envoi des relevés opérés

Les salariés pourront choisir d'avoir le paiement immédiat ou de placer leur participation. Un abondement n'est possible que dans le PERCO.

En l'absence de réponse, le montant de la participation sera placé par défaut sur le **FCPE Carrefour Equilibre solidaire**. **dont 7% dans le PERCO**. Choix fait, à l'unanimité, par le Conseil de Surveillance en sa séance du 30 janvier en fonction des résultats passés et à venir et pour éviter de mettre tous vos fonds dans le même panier.

Chaque salarié recevra un relevé avec le montant placé, le nombre de parts créé et la CSG et la CRDS.



## Comment choisir son fonds pour placer son épargne ?

Nom du FCPE	Composition	Niveau de risque / Potentiel de rendement							Horizon de placement	Soit env. :
Carrefour Actions	100 % titres Carrefour	-(	2	3.	4	5	6	7	Long terme	10 ans +
Carrefour Long Terme	100 % actions	T.	2	3	4	5	6	7	Long terme	10 ans +
Carrefour Evolution	65 % actions 35 % obligations	1	2	3	4	5	6	7	Long terme	7 ans
Carrefour Equilibre Solidaire	50 % actions 40 % obligations 10 % solidaire	4.	2	3	4	5	6	7	Long terme	5 ans
Carrefour Prudence	15 % actions 85 % obligations	Ī	2	3	4	5	6	7	Moyen-long terme	3 ans
Carrefour Court Terme	100 % monétaire	1	2	3	4	5	6	7	Court terme	3 mois à 1 a

- 1 : risque faible et rendement espéré faible
- 7 : risque très élevé et rendement espéré élevé

#### La participation de groupe : le choix des salariés Je réponds : je perçois immédiatement Ma prime est réintégrée au revenu imposable dans le bulletin de paie de novembre Je ne réponds pas au bulletin d'option : Je réponds : j'épargne volontairement : affectation par défaut sur le FCPE choisi -soit sur PEG (un des 6 par le Conseil de Surveillance CARREFOUR EQUILIBRE SOLIDAIRE FCPE) -soit sur PERCO -sur le PEG : bloquée 5 ans sauf motifs -soit en gestion pilotée de déblocage anticipé -soit en gestion libre une quote-part sur le PERCO (50% de la part. légale) : bloquée jusqu' à la retraite sauf motif de déblocage anticipé (sur I' un des 4 FCPE) -Avec abondement comme l'acquisition de la résidence -soit sur les 2 principale et bénéfice de l'abondement En cas de réponse <u>mal formulée</u> : affectation par défaut sur le PEG (5 ans). Chaque salarié peut s'il le désire modifier ensuite ses choix par arbitrage (très facile sur internet)



## L'historique des performances















2013 - valeurs liquidiativ	ves dernier jour ouvré du mois

100	Valeur de la part	20,97 €	310,10 €	5,92 €	44,86 €	141,12 €	130,54 €	
janvier	Evolution mensuelle	8,44%	2,22%	1,54%	0,61%	-0,14%	0,00%	
3 - 2 -	Evolution depuis le 01/01/2013	8,44%	2,22%	1,54%	0,61%	-0,14%	0,00%	
	Performance 2012	9,81% 19,34 €	17,46% 303,37 €	13,20% 5,83 €	12,75% 44,59 €	10,00% 141,32 €	0,36% 130,54 €	
	Performance 2011	-31,79% 17,61 €	-6,96% 258,28 €	-4,63% 5,15 €	-4,69% 39,55 €	-0,24% 128,47 €	0,98% 130,07 €	
	Performance 2010	-5,14%; 25,82 €	14,83%; 277,61 €	12,03% 5,40 €	9,75% 41,50 €	3,81%; 128,78 €	0,37%; 128,81 €	
	Performance 2009	26,25% 27,22 €	26,22% 241,76 €	25,19% 4,82 €	16,73% 37,81 €	8,61% 124,06 €	0,80% 128,33 €	
- 1	Performance 2008	-44,48% 21,56 €	-40,80% 191,54 €	-28,97% 3,85 €	-23,93% 32,39 €	-3,84% 114,22 €	3,28% 127,31 €	
Horizo	on de placement (environ)	10 ans	10 ans	7 ans	5 ans	3 ans	1 an et moins	

CAC 40 depuis début année : 2,51%

Les performances passées ne préjugent pas des performances future

## ATTENTION

Si vous ne donnez pas d'indication sur le choix de votre fond de placement, 15% de votre participation seront placés par défaut dans le PERCO. Vous devrez attendre votre départ en retraite pour pouvoir le débloquer.

Un nouvel accord pour les années
2013 - 2014
2015
sera négocié à compter de début mars
2013

Eentuelle signature avant le 31 juin 2013.



## LA GOUVERNANCE

Sous l'autorité Georges PLASSAT, Président-Directeur Général, Le management du groupe Carrefour est exercé par :

Un Conseil d'administration composé de 15 membres



Georges PLASSAT Président-Directeur général



Sébastien BAZIN Vice Président



Amaury DE SEZE

Administrateur référent

A qui la faute?

Robert HALLEY

Président d'Honneur



**Nicolas** BAZIRE



Charles **EDELSTENNE** 



Bernard

ARNAULT



Jean-Laurent **BONNAFE** 



Mathilde LEMOINE



**DE MONTESQUIOU** 



Thierry **BRETON** 



René

BRILLET

Anne-Claire

**TAITTINGER** 



Georges

**RALLI** 



Diane

LABRUYERE-CUILLERET



